

La mort de six Français à Kigali

L'Observatoire des libertés demande une enquête

Hervé Gattegno

Le Monde, 1 juillet 1994

L'Observatoire des libertés a demandé, mardi 28 juin, au gouvernement « *et plus particulièrement au garde des sceaux* » l'ouverture d'une information judiciaire sur les circonstances de la mort de six ressortissants français au Rwanda. Cette démarche fait suite à la publication par *le Monde* des doutes subsistant à propos, d'une part, de l'attentat commis contre l'avion du président rwandais, abattu le 6 avril au-dessus de Kigali, et dont les trois membres d'équipage étaient français, d'autre part, de l'assassinat de deux gendarmes et de l'épouse de l'un d'eux, également à Kigali (*le Monde* du 28 juin).

Le porte-parole de l'Observatoire des libertés, Alain Marsaud, député (RPR) de la Haute-Vienne, qui a ren-

contré le ministre de la justice, mercredi, nous a indiqué qu'il n'avait « *pas ressenti, ni à la Chancellerie ni ailleurs, de volonté de ne pas donner suite à d'éventuelles poursuites* ». Les faits incriminés ayant été commis sur un territoire étranger, la justice française ne peut se saisir d'elle-même. Il semble donc que seule une plainte des familles des victimes puisse permettre l'ouverture d'une information judiciaire. « *A l'instar des investigations menées à la suite de l'attentat contre le DC10 d'UTA en 1989, estime M. Marsaud, lui-même ancien magistrat, l'enquête doit permettre d'identifier et de traduire les responsables devant les juridictions françaises, et surtout que la vérité, quelle qu'elle soit, ne puisse être occultée.* »